

Que sont devenus les Accords de Partenariat Economique (APE) en Afrique ?

Peu de gens s'intéressent encore à l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Pourtant, loin d'être arrêté par les vives contestations et oppositions, notamment des organisations de la société civile mais aussi de certains Etats et acteurs de secteur privé, cet accord continue d'être négocié dans certaines régions tandis qu'il est mis en œuvre dans d'autres.



• Par **Dr Cheikh Tidiane DIEYE**

Directeur exécutif d'Enda CACID

Le processus de négociations a connu des fortunes diverses dans les Communautés économiques régionales africaines. L'hétérogénéité des situations, la faiblesse des résultats obtenus après près de 18 ans de négociations ainsi que les impacts négatifs sur l'intégration régionale, dans certains pays, semblent confirmer les menaces et dangers qui étaient perçus par la société civile dès le lancement de ces négociations. En effet, plutôt que de renforcer l'intégration régionale, ce qui était l'un de ses objectifs, les APE ont eu plutôt un effet désintégrateur dans la plupart des régions africaines. Beaucoup d'États non PMA, qui avaient démarré les négociations dans le cadre de leur bloc d'intégration régionale ont été obligés de signer seuls des APE intérimaires pour ne pas perdre le bénéfice de l'accès au marché de l'UE. Ces APE intérimaires sont en train d'être mis en œuvre dans plusieurs pays, avec des effets négatifs

sur l'intégration régionale.

L'Afrique de l'Ouest : dans cette région, les 15 pays membres de la CEDEAO se sont associés à la Mauritanie pour négocier l'Accord. Celui-ci a été paraphé en 2014 avant d'être signé en 2015 par 13 pays, sauf le Nigeria, la Mauritanie et la Gambie. Ces deux derniers ont rejoint l'accord respectivement en septembre et en aout 2018. Le Nigeria est à ce jour le seul pays qui n'a pas signé. Aucun pays de l'Afrique de l'Ouest ne l'a ratifié. Alors que l'APE régional stagne, la Côte d'Ivoire avait signé en 2008 un APE intérimaire qu'elle a ratifié en 2016. L'accord est entré en vigueur la même année. La libéralisation est effective depuis le 6 décembre 2019. Depuis cette date, les produits européens couverts par la libéralisation tarifaire rentrent en principe en Côte d'Ivoire sans droits. En ce qui concerne le Ghana, il a signé et ratifié l'APE en 2016. Il a démarré

la libéralisation tarifaire en 2020. L'un des effets de la non mise en œuvre d'un APE régional est la perturbation du processus d'intégration qui s'est manifestée à travers l'apparition de cinq régimes commerciaux différents vis-à-vis de l'UE : (i) l'APE de la Côte d'Ivoire à travers lequel cette dernière commerce avec l'UE; (ii) l'APE du Ghana qui régit les échanges entre le Ghana et l'UE; (iii) le dispositif « Tous sauf les armes » en faveur des 11 Pays les Moins Avancés (PMA); (iv) le Système Généralisé de Préférences (SGP) (simple) pour le Nigeria; (v) le Système Généralisé de Préférence Renforcé pour le Cap Vert.

L'Afrique Centrale : cette région n'a pas signé l'APE en tant que région. A la place c'est le Cameroun qui a signé l'accord en 2009 et l'a ratifié en 2014. L'accord est effectif depuis 2016. Le Cameroun a cependant suspendu le démantèlement tarifaire depuis la survenue de la COVID-19 à cause des impacts négatifs sur ses recettes fiscales. Les discussions entre l'Afrique centrale, en tant que région, et l'UE sont suspendues depuis plusieurs années. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) : Cette configuration régionale a paraphé l'APE régional en octobre 2014. Seuls le Kenya et le Rwanda l'ont cependant signé. Les autres pays, en particulier la Tanzanie, se sont exprimés contre l'Accord. Les perspectives d'évolution de l'APE dans cette région sont encore incertaines.

La SADC : l'Accord régional a été paraphé en 2014. Il a été signé et approuvé par les États membres de la SADC et de l'UE en 2016. Il fait l'objet d'une application provisoire depuis 2016. Le Mozambique a démarré l'application en 2018.

L'Afrique orientale et australe (AfOA) : l'île Maurice, les Seychelles, Madagascar et le Zimbabwe ont signé dès 2009 un APE intérimaire avec l'UE. L'Accord a fait l'objet d'une application provisoire à partir de 2012. L'Union des Comores a rejoint le groupe en 2019. Les négociations en vue de l'élargissement de la portée de l'Accord sont en cours. ▀



La gouvernance participative des corridors au centre d'une concertation à Tambacounda

Un dialogue pluri-acteurs axé sur la Gouvernance des corridors s'est tenu les 8 et 9 avril 2021 à Tambacounda (Frontière entre le Sénégal et le Mali). La rencontre est à l'initiative d'Enda CACID. Elle a été organisée dans le cadre d'initiatives visant à relever les défis multiformes et veiller à ce que les échanges longs sur les corridors régionaux et les micro-échanges transfrontaliers se fassent sans tracaseries. Le dialogue a vu la participation d'une trentaine de personnes composées de transporteurs, de commerçant(e)s, d'élus locaux, d'acteurs de la société civile, des médias, de représentants des forces de défense et de sécurité, entre autres, venus du Sénégal et du Mali.



Dans l'espace CEDEAO, malgré les nombreuses contraintes entravant encore la construction d'un marché régional dense et structuré, les corridors régionaux pourraient favoriser l'intégration et le développement économique de la région.

En Afrique de l'ouest, trois pays sont sans façade maritime, parmi ceux-ci : le Mali. A cet effet, le Corridor Dakar-Bamako long de près de 1400 km représente pour ce pays, une chance de participer au commerce régional et mondial. C'est un axe stratégique du commerce entre le Mali et le Sénégal. L'amélioration de la circulation sur le Corridor est une priorité pour les 2 pays. D'après les statistiques, le Mali reste le premier client du Sénégal en termes d'exportation et de transit de marchandises. Plus de 1000 camions circulent sur ce corridor chaque jour.

Augmenter la sensibilisation d'une gouvernance de corridors de transport transnationaux pourrait être un bon point de départ pour lancer le débat politique. C'est à cela que le Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (Enda CACID) s'est évertué à démontrer à Tambacounda (Frontière Sénégal-Mali).

Les présentations, suivies de discussions, ont fait ressortir une série de problématiques qui peuvent être résumées dans les points suivants :

• Tous les participants ont été unanimes sur l'importance du corridor Dakar-Bamako et

ont reconnu le rôle central qu'il joue dans la facilitation des échanges. Ils ont invité les agences publiques à travailler ensemble avec les parties prenantes afin de réaliser une harmonisation des normes et des réglementations.

• D'autre part, la réalisation d'une gouvernance efficace des corridors de transport multinationaux exige d'intenses préparatifs et des efforts massifs. Le Sénégal et le Mali devraient non seulement reconnaître la nécessité de coopérer, mais aussi de s'engager à mettre en commun leurs ressources, si nécessaire. Afin de résoudre de tels problèmes, le Sénégal et le Mali doivent utiliser divers outils comme la signature d'accords bilatéraux/multilatéraux, l'établissement de comités conjoints et des tables rondes d'experts ou de cadres supérieurs, et la mise en place de secrétariats dédiés et autres organes exécutifs comme des conseils d'administration/gestion pour gouverner les corridors de transport transnationaux. Ceci pourrait aider à réaliser une structure de gouvernance efficace et qui fonctionne bien, et mettre en œuvre un concept d'arrêt-guichet unique.

Principales recommandations

Après avoir passé en revue les enjeux et les défis liés à la Gouvernance des corridors, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

• Installer un Bureau de la Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC) au niveau du corridor Dakar-Bamako pour fournir des informations aux usagers et réponses à leurs sollicitations et leurs besoins ;

- Produire un permis de conduire CEDEAO ;
- Mettre à niveau les infrastructures routières au niveau du corridor Dakar-Bamako ;
- Installer des parkings, des gares de stationnement sur le corridor Dakar-Bamako
- Favoriser le dialogue entre les communautés locales transfrontalières pour renforcer les mécanismes d'intégration par le bas et la mise en œuvre de projets conjoints de co-développement ;
- Intégrer des modules de formation liés aux textes communautaires dans les curricula de formation des forces de défense et de sécurité (police, gendarmerie, Eaux et forêts, douane) au niveau de leur école de formation ;
- Renforcer le dialogue inter-corporation sur le corridor ;
- Transposition des textes communautaires dans les langues locales en partenariat avec les médias ;
- Que la CEDEAO aide les pays membres à implémenter les cartes d'identité biométriques ;
- Mettre en place un guide pour le commerçant transfrontalier et le transporteur en vue de les familiariser avec les procédures en matière de commerce et de transport transfrontalier ;
- Renforcement de capacité des acteurs sur les accords commerciaux dans l'espace CEDEAO ;
- Doter les administrations aux frontières d'infrastructures et de moyens logistiques nécessaires (eau, électricité, téléphone, moyens de transport, etc.) et améliorer leurs conditions de travail. ▸

Le sport comme facteur d'intégration. Cette assertion, Enda CACID à travers son projet « Maison des Citoyens de la CEDEAO » l'a bien comprise en initiant, depuis quelques années, une compétition sportive le long des frontières dénommée « Tournoi de l'intégration sous-régionale » polarisant ainsi des équipes du Sénégal, de la Guinée-Bissau et de la Gambie. L'objectif recherché tout le long de cet évènement était de mobiliser les acteurs autour des questions liées à la libre circulation des personnes et des marchandises.

Rapprocher les peuples de la CEDEAO par le sport : un tournoi de football entre les communautés transfrontalières sénégalaises, bissau-guinéennes et gambiennes

Un cross populaire sur une distance de 1400m et une séance d'aérobic ont eu lieu ce jeudi 27 mai à Ouagadougou, en marge de la célébration conjointe de la journée de l'Afrique et du 46ème anniversaire de la CEDEAO.

Depuis son installation en août 2015, la « Maison des Citoyens de la CEDEAO » a inscrit dans ses principales missions, la promotion du bon voisinage entre les communautés transfrontalières sénégalaises, bissau-guinéennes et gambiennes. Aujourd'hui, l'initiative s'est développée pour devenir un outil de rapprochement des peuples.

Comme par le passé, la « Maison des Citoyens de la CEDEAO » n'a pas dérogé à la règle. En effet, le tournoi a mis cette année aux prises seize (16) équipes réparties en 4 poules issues des trois (3) pays (Sénégal, Guinée-Bissau et Gambie) et la finale s'est déroulée le vendredi 28 mai 2021, date qui coïncide avec le quarante sixième (46ème) anniversaire de la CEDEAO.

Les résultats escomptés vont au-delà d'un simple projet de raffermissement des liens entre communautés habitant le long des frontières, c'est de mobiliser les acteurs du sport autour des questions d'intégration notamment la libre circulation des personnes et des marchandises mais également l'appropriation par les citoyens des textes qui l'organisent dans l'espace CEDEAO.

La Maison des Citoyens de la CEDEAO agit au plus près des réalités des citoyens. A travers le sport et particulièrement le football, la MCC a su imprimer et institutionnaliser cette initiative d'animation populaire et de mobilisation sociale dans l'agenda spor-



tif des communautés transfrontalières.

Le sport comme canal de transmission des messages a toujours été fortement mis à contribution par la Maison des Citoyens de la CEDEAO pour matérialiser le brassage culturel entre les communautés voire peuples transfrontaliers. Ce qui permet de rendre virtuel la frontière et de jouer un rôle déterminant dans l'anticipation de potentiels conflits.

L'organisation du Tournoi de l'intégration sous-régionale par la Maison des Citoyens de la CEDEAO revêt un caractère multi-acteur et solennel. En effet, l'implication des autorités administratives et d'autres acteurs de l'intégration comme les forces de défense et de sécurité, les commerçants, les transporteurs, participe à créer un cadre de dialogue et d'échange le temps d'un match de football pour ainsi jeter les bases d'une fluidité de la mobilité de part et d'autre des frontières, gage de

facilitation du commerce entre les trois pays.

Le Tournoi de l'intégration a été mis à profit par Enda CACID en partenariat avec OSIWA pour sensibiliser sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO. Il faut par ailleurs noter que le tournoi de football a été ponctué par des caravanes de sensibilisation qui ont sillonné toutes les localités stratégiques situées sur les trois versants des frontières communes du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau.

Pour rappel, la Maison des Citoyens de la CEDEAO est un projet du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (Enda CACID), elle est installée au sud du Sénégal (Ziguinchor) depuis août 2015. ▀

ENDA CACID



La Maison des Citoyens de la CEDEAO installe un numéro vert pour accompagner les citoyens sur les corridors et les frontières

Maison des Citoyens de la CEDEAO • ECOWAS Citizens House



Casa dos Cidadãos da CEDEAO



Libre Circulation des Personnes

Facilitation du commerce

Citoyenneté Communautaire

Tél : (221) 33 991 52 54



N° vert

800 00 12 13

Face à la persistance et la récurrence des pratiques anormales, des tracasseries routières, des entraves tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises, des prélèvements et paiements illicites entretenus par certains acteurs le long des corridors commerciaux la "Maison des Citoyens de la CEDEAO" a pris d'importantes initiatives pour assister les populations victimes de ces pratiques en mettant sur place une Plateforme d'alerte et de veille sur les entraves à la libre circulation. Pour une meilleure assistance de ces populations un numéro vert a été mis en service.

Les usagers des corridors Dakar Banjul-Bissau et Dakar Bamako disposent d'un espace pour se plaindre

Les efforts consentis par les chefs et gouvernements de la CEDEAO de bâtir une communauté unie et prospère garantissant à l'ensemble de ses citoyens l'accès à toutes les opportunités offertes par le marché ont pendant longtemps été annihilés par la persistance des tracasseries de toute nature sur les corridors et aux postes frontaliers. Ces tracasseries font rarement l'objet de plaintes, de poursuites encore moins de sanction, faute d'être dénoncées par les victimes qui ne savent pas où se plaindre. Pour accompagner ces populations, Enda CACID à travers son projet

Maison des Citoyens de la CEDEAO a installé un numéro vert pour une meilleure assistance des personnes victimes de ces pratiques anormales sur le corridor Dakar Banjul-Bissau et Dakar-Bamako. Depuis son installation, le numéro vert a fait d'une large vulgarisation à l'endroit des transporteurs, voyageurs, camionneurs et commerçants qui ont désormais un espace où ils peuvent se plaindre et bénéficier d'une assistance orientation et conseils nécessaires.

Assistance et médiation conduite avec succès

L'installation du numéro vert a été bien accueillie par les usagers victimes des pratiques anormales le long des corridors qui

disposent désormais d'un espace pour se plaindre. Pour une meilleure assistance des plaignants et un traitement diligent des plaintes, une équipe de cinq personnes a été constituée autour du numéro vert avec comme mission de gérer/répondre aux appels, recueillir les plaintes, assister, orienter et conseiller les plaignants et le cas échéant faire la médiation. A cet égard, cette équipe a été saisie plusieurs fois par les usagers « transporteurs, voyageurs, camionneurs, commerçants » pour une assistance sur divers problèmes qu'ils rencontrent avec les agents de contrôles « police, douane, gendarmerie et eaux et forêts ». Au total, 43 cas de médiation ont été traités avec succès par l'équipe. Le tableau ci-après donne une indication détaillée des cas traités. ▶

ENDA CACID

Motif de l'intervention	Nombre de cas traités	Corps de contrôle mis en cause
Paielements multiples pour une même contravention	6	Police - Gendarmerie
Conseils et orientation	9	
Confiscation des documents de voyage pour refus de paiement de laisser passer	8	Police des frontières
Confiscation des pièces de la voiture	20	Gendarmerie - Police
Total de cas traités	43	



Tant attendue et désirée, voilà enfin la future monnaie de la CEDEAO baptisée officiellement « ECO ». C'est finalement à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue le 29 juin 2019 à Abuja (Nigeria) que la décision a été prise. Pour autant la mise en circulation des premiers billets d'ECO subit encore des ajustements calendaires. Le 59e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la région tenu ce samedi 19 Juin à Accra (Ghana), a encore retenu l'année 2027 pour le lancement de la monnaie commune (ECO) d'où la difficile gestation d'une monnaie pleine de suspens.

DE CFA À ECO :

2027, l'aboutissement d'un long processus complexe

La CEDEAO est l'une des huit communautés économiques régionales (CER) formellement reconnues par l'Union africaine (UA) comme étant les piliers de l'intégration continentale. Elle présente tous les atouts pour son essor économique et social au regard de ces statistiques suivantes :

- Un Marché de 367 millions de consommateurs (5% de la population mondiale ; 3^e « pays » du monde, après la Chine et l'Inde et devant les États-Unis) ;
- Une Superficie de 5 120 945 km² (3,4% des terres de la planète ; 7^e « pays » du monde, devant l'Inde et derrière l'Australie) ;
- Un PIB de 551 milliards de dollars (20^e économie mondiale) ;
- Un Commerce extérieur de 144,4 milliards de dollars US en 2016 (1,1% du commerce mondial). Cependant, les échanges intra-communautaires sont très faibles. Seulement 10,6% des exportations et 7,8% des

importations sont réalisées entre les pays membres de la CEDEAO.

- Des Ressources agricoles, hydrauliques et minières exceptionnelles (parmi les plus importantes du monde).

Et pourtant, la CEDEAO peine encore à amorcer son décollage tant économique que monétaire du fait de la faiblesse de l'engagement politique de ses dirigeants, les divergences sur les priorités économiques et le manque de convergence économique. En effet, depuis le Traité de Lagos du 28 Mai 1975 instituant la CEDEAO, les 15 Etats membres sont répartis dans deux zones monétaires, à savoir l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), créée le 12 mai 1962, qui comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, et la Zone monétaire ouest-africaine (ZMOA), créée le 20 avril 2000, composée de la Gambie, du Ghana, de la

Guinée, du Liberia, du Nigeria, de la Sierra Leone. Le Cap-Vert, bien que membre de la CEDEAO, ne fait partie d'aucune de ces deux zones monétaires.

Actuellement, il y a huit monnaies différentes, pour l'essentiel non convertibles, qui circulent dans l'espace CEDEAO. En plus du franc CFA utilisé par les huit Etats membres de l'UMOA, les sept autres pays ouest-africains ont chacun leur propre devise (Cédi, Dalasi, Dollar libérien, Escudo cap-verdien, Franc guinéen, Leone, Naira). Deux monnaies sont arrimées à l'euro à parité fixe, à savoir le Franc CFA (accord de coopération monétaire avec la France de décembre 1973) et l'Escudo cap-verdien (accord de coopération monétaire avec le Portugal de mars 1998). A terme, en 2020 tout au mieux, les huit monnaies devront disparaître pour laisser place à l'ECO.

PAGE SUIVANTE



Il y a deux types de régimes de change en cours dans l'espace CEDEAO : un régime de change fixe dans la zone UMOA et au Cap-Vert avec un ancrage à l'euro et un régime flexible dans les pays de la ZMOA.

Chronique d'une future Monnaie « ECO » pleine de suspens

On est tenté de dire que l'effectivité de la Monnaie « ECO » est inscrite aux calendes grecques. Trois voire quatre décennies d'attente, avec pas moins de quatre fausses alertes, une gestation bien particulière, toujours annoncée, chaque fois repoussée. Les dates clés d'un interminable feuilleton.

1983 : C'est le 1^{er} Janvier 1983 pour la première fois que l'idée de création d'une union monétaire a été émise en marge d'un Sommet des chefs d'Etat à Conakry.

1999 : Les dirigeants de la CEDEAO adoptent une stratégie d'accélération de l'intégration, baptisée Fast Track, à Lomé pour le relancer. Les premiers critères de convergence fixaient alors le seuil du taux d'inflation à 5 %.

2000 : Les dirigeants de la CEDEAO optent pour une approche à deux vitesses en regroupant les pays non membres du Franc CFA (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone) dans une seconde zone monétaire, la ZMAO. Avec une banque centrale et une monnaie commune avant de fusionner plus tard avec l'UEMOA.

De 2009 à 2015 : La mise en place de la Monnaie « ECO » était initialement prévue au sein de la CEDEAO pour décembre 2009, mais son introduction a été reportée dans un premier temps à janvier 2015. La monnaie devait demeurer une monnaie commune pendant quelque temps, avant la disparition des monnaies nationales en 2020. Le projet était toutefois signalé comme étant au point mort en septembre 2014.

2018 : En 2018, les discussions reprennent dans la perspective d'un lancement en 2020. A cet effet, La Commission lance un concours régional visant à proposer un

nom et un logo pour cette monnaie. Le 12 décembre 2018 pour la sélection du logo et du nom de cette future monnaie, des membres retenus dans le jury du concours se sont réunis à Niamey pour analyser les 126 propositions reçues.

2019 : Le 29 juin 2019, les dirigeants de la CEDEAO ont formellement adopté le nom d'« ECO » pour leur projet de monnaie unique dont ils souhaitent la création dès 2020.

2020 : Il y a un an, les présidents français Emmanuel Macron et ivoirien Alassane Ouattara annonçaient la fin du Franc CFA dans les huit pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

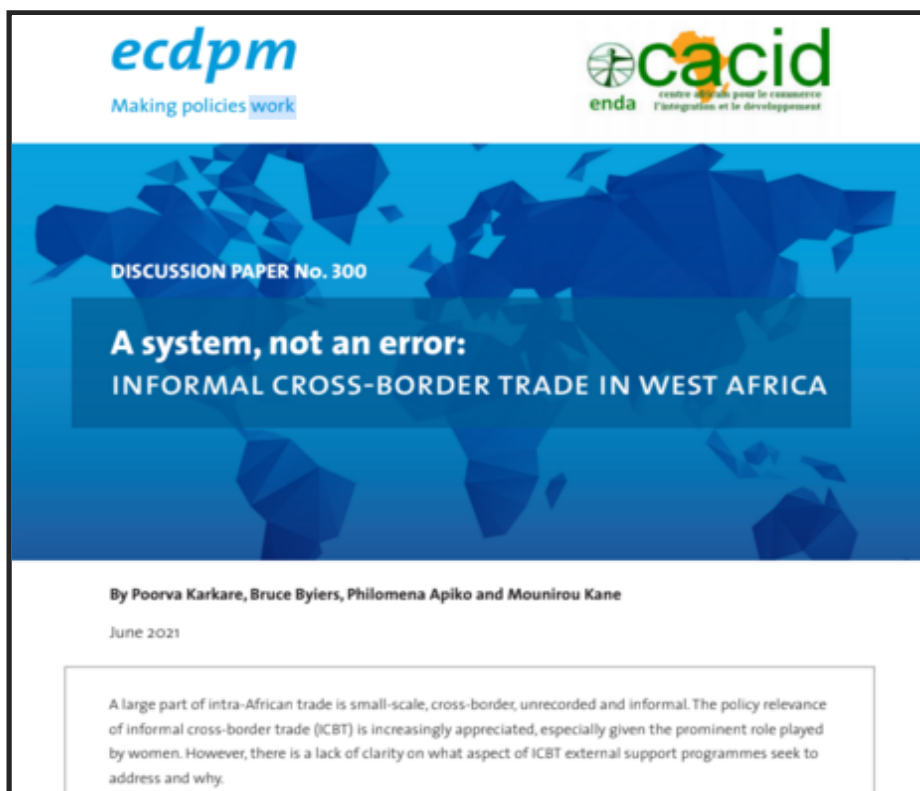
Juin 2021 : lors du 59^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la région, le cap de 2027 est fixé pour le lancement de la monnaie commune (ECO).

L'ECO est là et après ?

Outre le changement symbolique du nom de la devise, l'avènement de l'ÉCO devrait modifier deux choses : d'abord, la France va cesser de participer aux instances de gouvernance de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), ensuite, la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ne devra plus déposer la moitié de ses ré-

serve de change auprès de la Banque de France, obligation qui était perçue comme une dépendance humiliante vis-à-vis de la France par les détracteurs du Franc CFA. Une chose ne change pas en revanche : l'indexation de la devise sur le cours de l'euro qui apporte une stabilité aux économies des pays de la zone, mais les rend également dépendants de la politique monétaire de la Banque Centrale européenne. La nouvelle monnaie commune concerne le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Cela dit, l'idée d'un Éco plus large est régulièrement évoquée car il conviendra d'y intégrer d'autres pays comme le Ghana et surtout le Nigeria, poids lourd économique du continent qui pèse 70 % du PIB de la sous-région ouest-africaine. L'ÉCO n'existe pas encore. Aujourd'hui, nous sommes toujours avec le Franc CFA. La COVID-19 a obligé les États à revoir leurs priorités mais l'épidémie n'est pas la seule raison qui explique cette mise en œuvre poussive. Ce qui bloque, c'est un problème purement politique. Il y a des dissensions entre les dirigeants d'Afrique francophone. Toutefois, en marge du 59^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la région tenu, ce samedi 19 juin à Accra (Ghana), les pays membres s'accordent sur le lancement de leur monnaie commune (ECO) en 2027. ▸

ENDA CACID



ZOOM SUR LA ZLECAF : Un état des lieux des négociations et de la mise en œuvre

Au premier janvier 2021, démarraient, de façon officielle, les échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de Libre Echange Africaine (ZLECAF). Ce démarrage s'est opéré en même temps qu'est notée la poursuite des négociations autour de questions en suspens. Six mois après le début des échanges dans le cadre de cet accord-cadre qui prévoit une couverture complète du commerce des marchandises, des services, des investissements, de la politique de la concurrence, des droits de propriété intellectuelle et du commerce électronique ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends, il est important de faire un bref état des lieux.

Pour rappel, l'accord portant ZLECAF prévoyait deux phases de négociations avant qu'une troisième phase ne soit rajoutée. En effet, il était prévu une première phase couvrant le Commerce des marchandises, le Commerce des services et le Règlement des différends ; une deuxième phase couvrant la Concurrence; l'Investissement et les Droits de Propriété Intellectuelle). Cependant compte tenu de l'importance du commerce électronique, une troisième phase portant sur celui-ci a été rajoutée et dont les négociations se feront concomitamment avec celles de la phase 2.

A ce jour, 54 des 55 pays africains ont signé l'accord de la ZLECAF, y compris les 15 États membres de la CEDEAO. On compte également 37 ratifications de l'accord, dont 10 États membres de la CEDEAO.

La problématique des listes de concessions tarifaires et des règles d'origine reste entière et il est important de pouvoir les finaliser pour optimiser les échanges dans le cadre de la ZLECAF.

Dans un document intitulé Mémoire sur l'état des Négociations de La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) issu de la réunion des experts du Commerce de la CEDEAO, tenue le 28 mai 2021 par visioconférence, il ressort qu'à la date du 30 avril 2021, les offres tarifaires reçues d'États/non-États parties étaient au nombre de 41; et les règles d'origine convenues s'établissent à 86% après que les États parties/non-États parties se sont mis d'accord sur le chapitre 3 sur les Pêcheries. Les questions en suspens concernant les règles d'origine comprennent maintenant le sucre, les Secteurs des huiles comestibles et de l'automobile. Ce qui fait que 9 parties aux négociations ont soumis une offre qui atteint au moins le seuil de 90% au Secrétariat de la ZLECAF. Outre la CEDEAO, il s'agit de la CEMAC, de la RD Congo, de l'Égypte, de Madagascar, du Malawi, de la Zambie, des Seychelles et de Maurice.

Compte tenu de la complexité de la situa-

tion, deux options sont actuellement retenues et concernent la mise en œuvre des offres tarifaires. Il s'agit d'insérer des offres 100% / ABC en tant que listes de concessions tarifaires dans l'Accord sur la ZLECAF (Annexe 1 du Protocole sur le commerce des marchandises) et d'adopter des engagements de catégorie A, pour une mise en œuvre au niveau national. Ces options figurent en bonne place dans les résolutions de la dernière réunion du Conseil des ministres. Pour ce qui est des services, la soumission de la Liste d'engagements spécifiques sur le commerce des services, à la date du 30 avril 2021, est de 33 listes. Il s'agissait des offres initiales de 12 États parties / non-États parties et de deux (2) Communautés économiques régionales que sont la CAE et la CEDEAO.

Il ressort également du document que les

négociations sur les questions de la phase II de la ZLECAF (concurrence, investissement et droits de propriété intellectuelle) et de la phase III (commerce électronique) ont commencé avec la mise en place des structures institutionnelles requises. Ainsi, le 5e Conseil des Ministres a établi des comités pour toutes les questions des phases II et III, y compris l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le Commerce numérique et les Femmes et Jeunes dans le commerce, afin de faciliter les négociations.

Afin de prendre en compte les aspirations du secteur privé, cheville ouvrière de cette initiative, il est prévu la tenue de la deuxième édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF2021) du 8 au 14 décembre 2021, à Kigali (Rwanda). ▸

ENDA CACID

59ème Sommet ordinaire de la CEDEAO : ce qu'il faut retenir

Ce samedi 19 juin 2021, s'est tenu à Accra (Ghana), le 59ème Sommet ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Parmi les cinq thèmes majeurs qui ont dominé les travaux préparatoires de cette Session, deux sujets s'inscrivent dans l'approfondissement de l'intégration régionale à savoir : le Projet de réformes institutionnelles de l'Organisation, et les questions économiques. Ainsi la gouvernance de la commission est passée en mode Gestion Axée sur les Résultats. En effet, la Commission actuelle composée de 15 membres (13 commissaires, plus 1 président et 1 vice-président sera réduite à compter de mars 2022 à 7 membres (5 commissaires plus 1 président et 1 vice-président). Outre cette décision, les dirigeants ouest-africains ont également convenu de lancer en 2027, l'ECO, la monnaie unique régionale de la CEDEAO, dans le cadre de son union monétaire qui a connu plusieurs reports. Autre acte fort posé par les chefs d'Etat, c'est un protocole d'accord signé entre le Sénégal et la Guinée pour la réouverture de leurs frontières fermées depuis le 27 septembre 2020. ▸



Les Président Macky Sall (Sénégal) et Alpha Condé (Guinée) « renouent aux frontières ».

ENDA CACID



La CEDEAO lance un programme de renforcement des capacités sur la ZLECAf en faveur du secteur privé

Les échanges dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale ont débuté depuis le 1er janvier 2021. Pour atteindre les objectifs assignés à cette vaste zone continentale du libre échangisme, il est important d'outiller les acteurs afin de réussir à relever le niveau du commerce intra-africain comme souhaité par la ZLECAf. C'est fort de cela, que la CEDEAO, une des CERs associée à cette initiative continentale a choisi de lancer un programme de renforcement des capacités du secteur privé avec un de ces partenaires à savoir le PNUD.

Ue mise en œuvre réussie de la ZLECAf passe par une appropriation et une compréhension des enjeux de celle-ci par les acteurs de tout bord notamment du secteur privé qui est au cœur des espérances entourant cette initiative continentale. D'ailleurs, dès les premières heures de ce processus, les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'étaient engagés à « *entreprendre de vastes campagnes nationales de sensibilisation de sorte que l'ensemble des parties prenantes, en particulier les citoyens ordinaires et les hommes d'affaires à travers l'Afrique, s'approprient la ZLECAf* ».

Dans cette perspective, La CEDEAO avait tenu le 21 Juillet 2020, une réunion virtuelle sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) à l'intention des Institutions de la CEDEAO ainsi que les Agences Spécialisées. L'objectif principal de la réunion était « d'améliorer la compréhension de la ZLECAf au sein de la CEDEAO afin que les Institutions de la CEDEAO et les Agences spécialisées contribuent de la meilleure façon aux négociations et à la mise en œuvre de l'Accord ».

C'est cette compréhension qui sous-tend la volonté de la CEDEAO de vouloir renforcer le secteur privé à travers un programme qui vise les producteurs, les commerçants et les fournisseurs de services afin de maximiser les opportunités d'affaires dans le cadre de la ZLECAf.

A travers une « formation des formateurs », le programme compte s'appuyer sur des axes stratégiques partant des chaînes de valeur prioritaires, de la stratégie régionale, de l'approche et des priorités de la CEDEAO. De même, les questions

liées à l'identification des tarifs applicables, des réglementations et des institutions, à l'accomplissement des formalités commerciales, au respect des normes et aux exigences de certification seront enseignées.

Il est à rappeler que l'Accord établissant la ZLECAf a été signé au cours du 10e Sommet extraordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine (UA) à Kigali - Rwanda le 21 mars 2018. La ZLECAf réunira 55 pays africains avec une population combinée de 1,2 milliard de personnes et un PIB combiné de plus de 3,4 milliards de dollars US. ▀

ENDA CACID

Agenda régional



■ Du 22 au 26 juin 2021 à Ouagadougou : Mise à jour et validation des indicateurs de la surveillance commerciale

■ 20 et 21 Novembre 2021 à l'île de Djerba (Tunisie) : Sommet de la Francophonie

■ 30-11 au 3 décembre 2021 à Genève (Suisse) : La 12e Conférence Mondiale de l'OMC (CM12)

■ Du 8 au 14 décembre 2021 à Kigali (Rwanda) : Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF)

■ 18 Décembre 2021 à Abuja (Nigeria) : Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO

Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID)

Dakar, 73, Rue Carnot - BP : 6879 (Dakar-Etoile) - Tél. : +221 33 821 70 37
Email : info@endacacid.org - Site web : www.endacacid.org

Directeur de Publication : Dr Cheikh Tidiane DIEYE

Chargée de Projet : Ndèye NIANG

Coordonnateur : Souleymane BARRO

Conception : Safari Graphic & Printing

Avec l'appui de :

